INFORMATION POUR LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS

-

25 JANVIER 2024

Public

25/01/2024

Ordre du jour:

1. Statistiques sur la qualité des remises
2. Point sur les différentes taxonomies publiées
3. Évolutions réglementaires
4. Collecte LCBFT
5. Déclaration de Droits à Signer
6. Rappel sur les différentes démarches à suivre pour les reportings à l'ACPR
7. Questions/réponses

1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis MSI
Arrêtés Q2 et Q3 2023
Remises liquidités ALM_LCR

MSI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	89%	100%	91%	9%	0%
Q3_2023	100%	100%	100%	0%	0%

MSI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	100%	100%	95%	5%	0%
Q3_2023	100%	100%	100%	0%	0%

MSI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	100%	100%	95%	5%	0%
Q3_2023	100%	100%	100%	0%	0%

1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis SI
Arrêtés Q2 et Q3 2023
Remises liquidités ALM_LCR

SI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	89%	100%	96%	4%	0%
Q3_2023	99%	100%	98%	2%	0%

SI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	99%	100%	97%	3%	0%
Q3_2023	99%	100%	98%	2%	0%

SI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	99%	100%	97%	3%	0%
Q3_2023	100%	100%	98%	2%	0%

1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis LSI
Arrêtés Q2 et Q3 2023
Remises liquidités ALM_LCR

LSI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	75%	99%	89%	10%	1%
Q3_2023	77%	100%	90%	10%	0%

LSI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	87%	100%	89%	11%	0%
Q3_2023	85%	100%	91%	9%	0%

LSI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	99%	100%	90%	10%	0%
Q3_2023	97%	100%	92%	8%	0%

ACPR BANQUE DE FRANCE

Public

1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 4/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis MSI
Arrêtés Q2 et Q3 2023
Collecte AE - COREP - FINREP

MSI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	95%	100%	86%	14%	0%
Q3_2023	99%	100%	89%	11%	0%

MSI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	100%	100%	87%	13%	0%
Q3_2023	99%	100%	89%	11%	0%

1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 5/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis SI
Arrêtés Q2 2023 et Q3 2023
Collecte AE - COREP - FINREP

SI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	99%	100%	86%	13%	0%
Q3_2023	99%	100%	90%	9%	0%

SI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	100%	100%	86%	14%	0%
Q3_2023	100%	100%	90%	9%	0%

1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 6/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis LSI
Arrêtés Q2 2023 et Q3 2023
Collecte AE - COREP - FINREP

LSI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	90%	100%	82%	17%	0%
Q3_2023	86%	100%	86%	14%	0%

LSI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité *Dont taux de remises valides*	Taux de qualité *Dont taux de remises avec avertissement*	Taux de remises en erreur
Q2_2023	95%	100%	82%	18%	0%
Q3_2023	93%	99%	87%	13%	1%

ACPR BANQUE DE FRANCE

Public

2- PUBLICATION DES TAXONOMIES

Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Texte réglementaire	Commentaire
CRR Phase 1	3.3	IPU threshold monitoring template	juin-23	déc-23		
		ESG pillar 3 disclosures				
		Disclosures pillar 3				
CRR Phase 2		SBPIMV	juil-23	sept-23		
		SBP		déc-23		
CRR Phase 3		IRRBB	oct-23	déc-23		
CRR	3.4	IRRBB	janv-24	sept-24		
	3.5	DORA	T1/T2 2024	déc-24		
		Diversity benchmarking GL				
		FICOD				
		FRTB		mars-25		
LCB-FT	2.3.0.3 hotfix (facultative)	Banque (hors approche Groupe)	(2.3.0 publiée le 08/09/2023) (hotfix 2.3.0.3 publiée le 22/01/2024)	déc-23	Instruction ACPR n° 2022-I-18	3 types de remise : questionnaire général, allégé banque 1, allégé banque 2 Hotfix technique : verboseLabel ajouté sur certaines assertions spécifiques, permettant à l'ACPR de restituer correctement ces libellés d'assertions en erreur dans le CRT LCB-FT.
		Approche Groupe				
	Remise Excel du tableau B4-1					
RUBA	1.2		juin-24	déc-24		Modification de libellés conformément à l'instruction 2023-I-15. Nouveaux tableaux (Cessions de crédits en NPL - Cantonnement des fonds de la clientèle) relatifs aux Gestionnaires de crédit (instruction à venir). 1ère échéance 06/2024 au format Excel.

ACPR BANQUE DE FRANCE

Public

2- PUBLICATION DES TAXONOMIES

EBA Regular Use

Release v3.3 – Scope and timelines

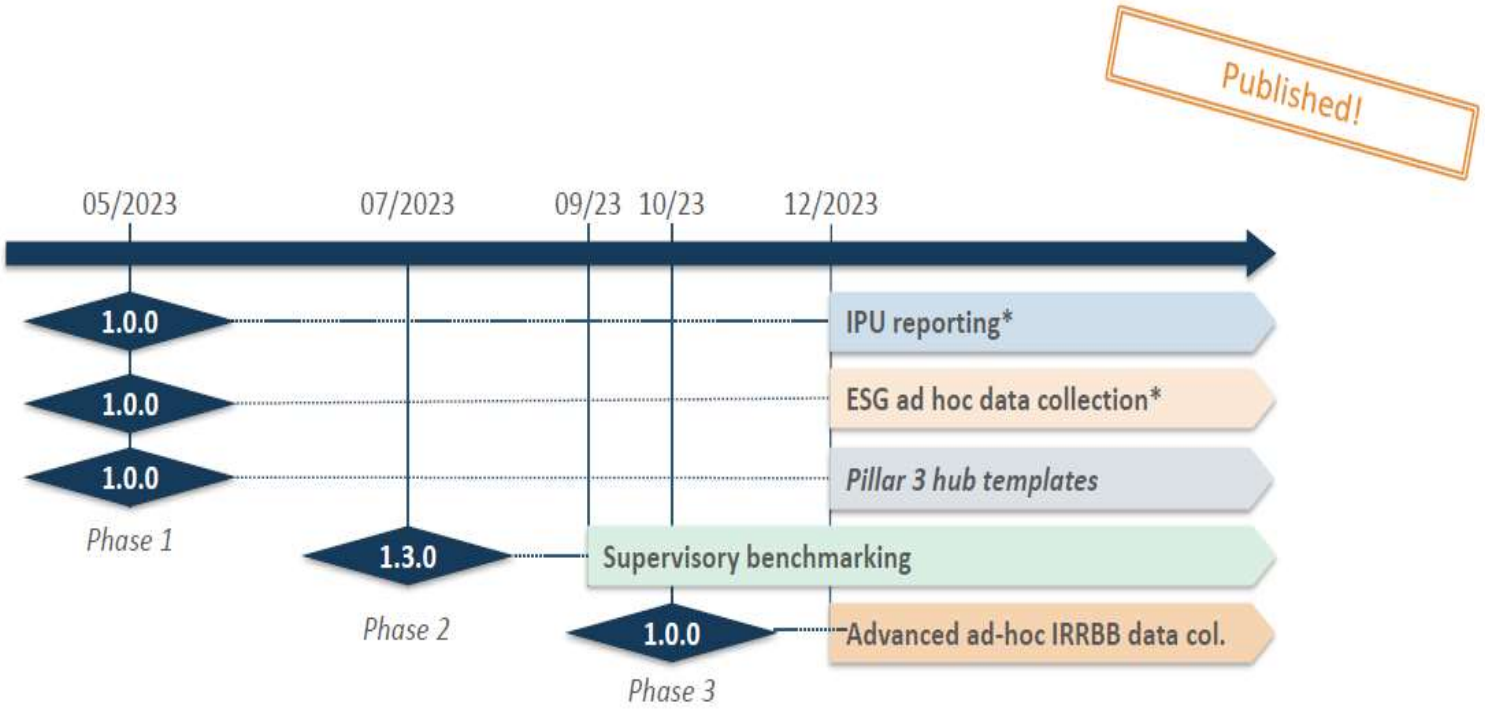

Public

2- PUBLICATION DES TAXONOMIES

EBA Regular Use

Release v3.4 – Scope and timelines

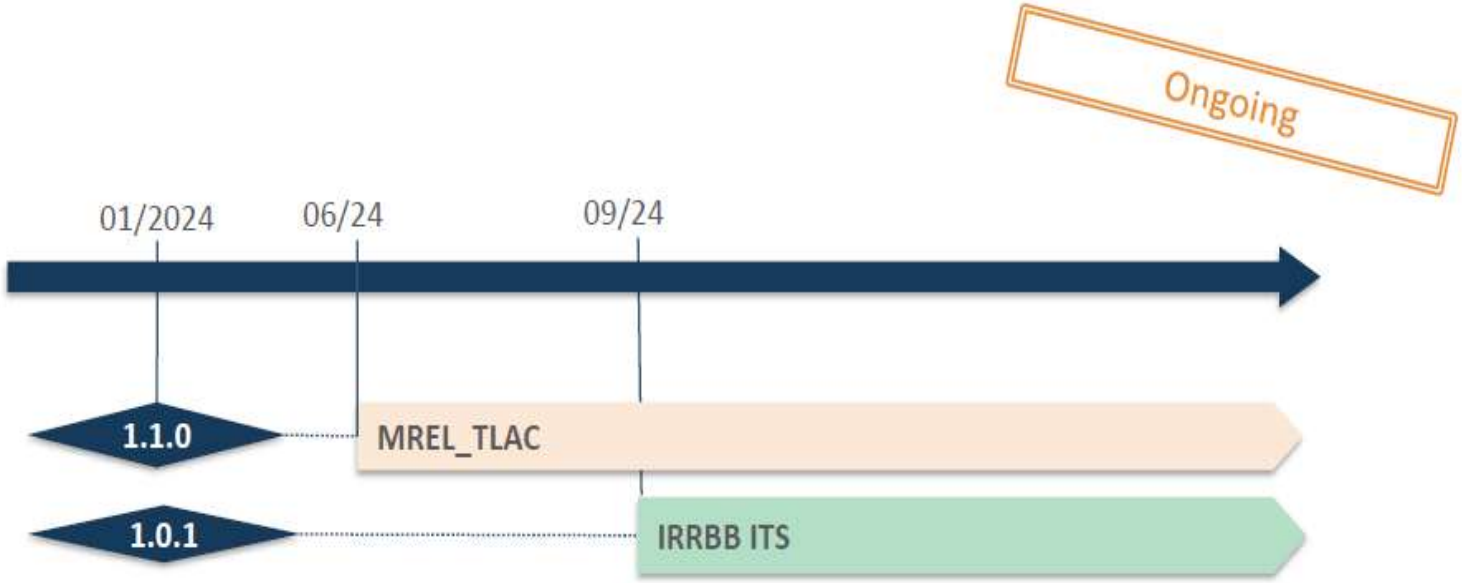

2- PUBLICATION DES TAXONOMIES

EBA Regular Use

Release v3.5 – Scope and timelines

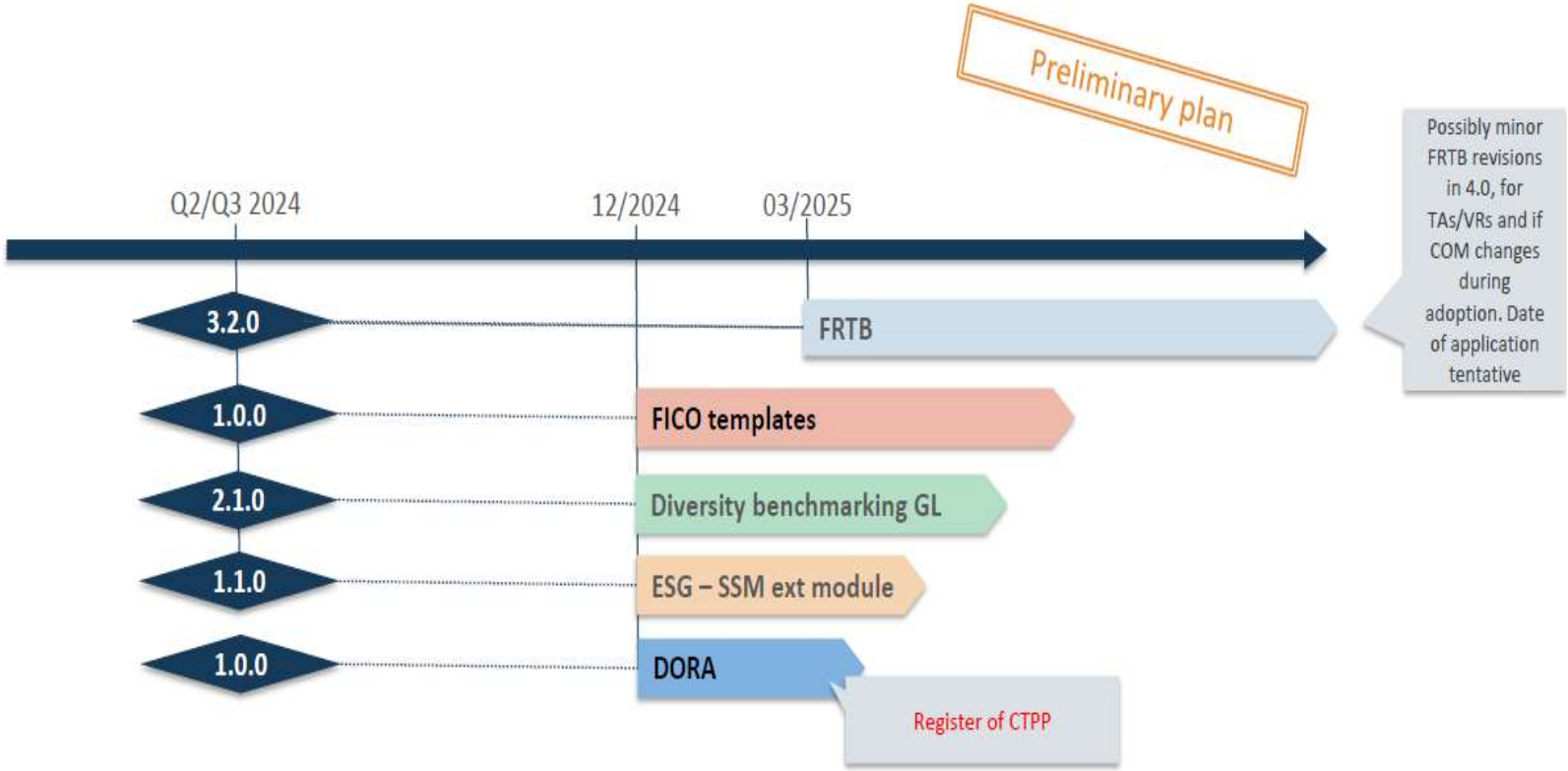

Public

3- INSTRUCTION RELATIVE AUX CESSIONS DE CREDITS NPL

Cadre juridique : directive européenne 2021/2167 du 24 novembre 2021 transposée par le décret n°2023-1211 du 20 décembre 2023

- Sont concernés :

1) -les établissements de crédit
-les succursales d'établissements de crédit de pays-tiers
-les sociétés de financements
-les **acheteurs de crédits**

} Cédant des crédits non performants

2) - Les **gestionnaires de crédits**

- Ont pour obligation de :

Pour les 1ers :
- Communiquer semestriellement à l'ACPR des informations sur les cessions de crédits non performants

Pour les 2nds :
- Cantonner les fonds reçus des emprunteurs s'ils sont autorisés à recevoir et détenir ces fonds

Public

3 - INSTRUCTION RELATIVE AU REPORTING PAR LES EMETTEURS D'EMT ET D'ART DANS LE CADRE DU REGLEMENT MICA

- Cadre juridique : règlement européen MiCA (Markets in Crypto-Assets) publié le 9 juin 2023, entré en vigueur le 29 juin 2023, applicable le 30 juin 2024 pour les EMT et ART

Seront assujettis à cette instruction après obtention de leur agrément :

- Les émetteurs d'EMT : émetteurs de jetons de monnaie électronique
- Les émetteurs d'ART : émetteurs de jetons se référant à un ou des actifs

- Ces nouvelles catégories d'établissements seront soumises à des obligations de reporting
- Les émetteurs d'ART seront en outre soumis à des exigences spécifiques en matière de fonds propres

4 – COLLECTE LCB-FT (1/2)

- À compter de l'arrêté de décembre 2023, l'ACPR a engagé une révision du questionnaire annuel LCB-FT.
- Les établissements supervisés peuvent s'appuyer sur le guide méthodologique annexé à l'instruction 2022-I-18 qui précise les règles de contenu pour chacun des tableaux B0 à B10, et sur la note technique disponible sur le site E-SURFI
- Ce nouveau questionnaire introduit des approches différenciées en fonction des critères auxquels répondent les établissements supervisés :

  QLB Général

  QLB Allégé 1

  QLB Allégé 2
- Les délais de remise sont précisés dans le tableau ci-dessous :

	lcb-ft-bq : tableaux hors approche groupe	**lcb-ft-gpe** : tableaux - approche groupe
Date limite de remise	31-mars	30-juin

4 – COLLECTE LCB-FT (2/2)

Synthèse des modalités de remise de la collecte LCB-FT

		Remise via maquette Excel		Remise XBRL	
Tableau	Date limite de remise	Domaine	Rapport	Domaine	Rapport
B0	31/03/2024	DBB	BLC_BUREAUTIQUES	BLC	À déposer directement sur la page d'accueil OneGate
B1					
B2					
B3					
B5					
B6					
B7					
B8					
B9					
B10					
Approche groupe					
B0	30/06/2024	DBB	BLC_BUREAUTIQUES_B4	BLC	À déposer directement sur la page d'accueil OneGate
B4					
B4-1			BLC_BUREAUTIQUES_B41	DBB	BLC_BUREAUTIQUES_B41

ACPR BANQUE DE FRANCE

Public

5 - DÉCLARATION DE DROITS À SIGNER

- Processus : en vigueur depuis Septembre 2023 : Automatisation de la validation des droits à signer
  - ✓ A réception du formulaire DAS, vérification par appel aux référentiels ACPR que ce formulaire est signé par un dirigeant responsable ;
  - ✓ En cas de certificat invalide (pour le mandataire renseigné et/ou le dirigeant) et/ou de non-conformité du dirigeant) rejet de la demande de manière automatique : compte rendu sur le portail ONEGATE ;
  - ✓ Dérogation possible à ce contrôle automatique à la main des contrôleurs des Directions du Contrôle Bancaire du SGACPR : envoi d'un compte rendu sur le portail ONEGATE
- Constats
  - ✓ Quelques rejets de formulaires pour des différences entre les noms/prénoms des certificats et les référentiels de l'ACPR
  - ✓ Sensibilisation auprès des différentes parties prenantes BDF pour sécuriser les enregistrements
  - ✓ Point d'attention pour les autorités autres que Banque de France
- En cours de planification
  - ✓ Amélioration des messages d'erreurs dans les comptes rendus de collecte ;
  - ✓ Gestion des délégations pour les mandataires de certaines collectes (par exemple Blanchiment).

6 – RAPPEL SUR LE DOCUMENT DÉCRIVANT LES DÉMARCHES POUR LE REPORTING À L'ACPR

- Nous vous informons que le document « **Démarches à accomplir pour remettre le reporting à l'ACPR »** a été publié dans les « **Dernières actualités** » **du site e-surfi Banque** pour vous rappeler les démarches à effectuer pour remettre un reporting à l'ACPR. Ce document est également disponible dans le pavé « **Documentation technique** »

- Nous portons à votre attention que les démarches ci-dessous peuvent prendre un certain **temps de traitement** ; nous vous demandons donc de prendre en compte ce délai pour vous conformer aux exigences du reporting à l'ACPR

- Selon la situation de votre établissement, vous devrez accomplir les **démarches** suivantes :
  - Accréditation au portail des remettants OneGate
  - Obtention d'un certificat de signature électronique pour les remises signées
  - Droits à signer : déclarer à l'ACPR les personnes habilitées à signer les documents
  - Renseigner la « fiche déclarative » de l'organisme sur OneGate
  - Disposer d'un outil permettant d'élaborer les reportings au format XBRL

- **Documentations importantes à consulter sur e-surfi** :
  - Guide du remettant OneGate
  - Le manuel utilisateur des droits à signer
  - Le manuel utilisateur – Fiche déclarative FDE
  - Règles de remises XBRL

QUESTIONS/REPONSES